



Office ontarien du secteur des condominiums

Demande d'installation d'un système de recharge des véhicules électriques adressée aux parties communes en vertu du paragraphe 24.5 du Règlement de l'Ontario 48/01.

Directives

Ce formulaire en format PDF peut être rempli électroniquement et ensuite sauvegardé ou imprimé. Si vous remplissez le formulaire en copie papier et vous avez besoin de plus d'espace, vous pouvez joindre des feuilles supplémentaires au formulaire. Veuillez noter que ce document est un modèle fourni par l'OOSC pour vous aider à préparer une demande, et que ce n'est pas un formulaire obligatoire.

Un propriétaire peut utiliser ce modèle afin de demander l'approbation d'une association condominiale pour installer un système de recharge des véhicules électriques. Vous devez soumettre une demande à votre association condominiale si l'installation proposée concerne une unité de stationnement, qui est une partie commune, ou si l'installation exigera un changement ou une modification des parties communes.

Lorsque vous soumettez votre demande, vous devez également présenter un rapport sur l'installation proposée du système de recharge des véhicules électriques. Ce rapport doit comprendre des dessins démontrant les spécifications, l'emplacement et les autres renseignements pertinents pour l'installation proposée. Ce rapport sera utilisé par l'association pour déterminer si la demande sera approuvée, modifiée ou refusée.

Une fois votre demande dûment remplie, vous pouvez la soumettre à votre association condominiale en la remettant :

- au domicile élu aux fins de signification de votre association condominiale;
- à votre fournisseur de services de gestion de condominiums, à votre gestionnaire de condominiums ou à la personne responsable de la gestion de l'immeuble;
- à un emplacement où l'association a décidé de recevoir les demandes de systèmes de recharge des véhicules électriques (si votre association condominiale en a désigné un).

La demande et le rapport joint peuvent être remis de la façon suivante :

- par courrier;
- par messagerie;
- par livraison à une boîte aux lettres;
- par télécopieur, par courriel ou par une autre méthode de livraison, mais seulement si votre association condominiale autorise la livraison électronique des demandes de systèmes de recharge des véhicules électriques ou d'autres méthodes de livraison.

Une fois que la demande a été soumise à votre association condominiale, celle-ci aura **60 jours** pour répondre.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus d'installation des systèmes de recharge des véhicules électriques, veuillez consulter le site Web de l'Office ontarien du secteur des condominiums à l'adresse <https://www.condoauthorityontario.ca/fr-FR/resources/electric-vehicle-charging-station-regulations/>.

Vous devez supprimer cette page avant de soumettre votre demande à l'association.

**Demande d'installation d'un système de recharge des véhicules électriques en vertu du
paragraphe 24.5 du Règlement de l'Ontario 48/01**

À (nom de l'association condominiale) :

Renseignements sur le demandeur

1. Mon nom :

2. Date de la demande :

3. Je confirme que je suis un propriétaire d'une unité de l'association susmentionnée.

4. Indiquez votre numéro d'unité ou d'intérêt commun dans le cadre de l'association
condominiale.

Domicile élu aux fins de signification du demandeur :

5. Numéro d'unité :

6. Numéro de la rue :

7. Nom de la rue :

8. Boîte postale (facultatif) :

9. Ville/municipalité :

10. Province :

11. Code postal :

12. Mon adresse électronique (facultative) :

Signature

Demande

Ceci est une demande d'installation d'un système de recharge des véhicules électriques d'un propriétaire qui est membre de l'association condominiale susmentionnée. Le processus de demande d'installation d'un système de recharge des véhicules électriques est décrit au paragraphe 24.5 du Règlement de l'Ontario 48/01.

J'ai également joint un rapport faisant état de la demande précise d'installation d'un système de recharge des véhicules électriques et tous les autres renseignements requis à cette demande.

Rapport et documents joints

J'ai joint à la présente demande un rapport contenant des renseignements sur le système de recharge des véhicules électriques demandé. Conformément aux exigences, le rapport ci-joint comprend ce qui suit :

Dessins de l'installation proposée

Spécifications de l'installation proposée

Emplacement de l'installation proposée

Les renseignements supplémentaires suivants sont joints au rapport de cette demande (facultatif) :

- 1.
- 2.
- 3.

Je serais heureux de recevoir votre réponse à cette demande **dans un délai de 60 jours**, conformément au paragraphe 24.5(5) du Règlement de l'Ontario 48/01, en vertu de la *Loi de 1998 sur les condominiums*.

Pour toute réponse ou communication au sujet de cette demande, je préférerais qu'on communique avec moi par :

Courrier

Courriel